



**BREIFING DU CONSEIL DE SECURITE SUR LA PAIX ET
LA SECURITE EN AFRIQUE**



**DECLARATION DE
SON EXCELLENCE MONSIEUR ALCIDE DJEDJE
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES**

New York, le 10 juillet 2018

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Ma délégation félicite Madame Amina MOHAMMED, Vice-secrétaire générale des Nations Unies, et Madame Binta DIOP, Envoyée spéciale de l'Union Africaine pour la femme, la paix et la sécurité, pour la qualité de leurs exposés qui nous édifient sur la problématique « femmes, paix et sécurité », en Afrique, et particulièrement dans la région du Bassin du Lac Tchad et dans le Sahel.

Elle salue la mission tripartite Nations Unies-Union Africaine-Suède, conduite par la Vice-secrétaire générale au Soudan, au Tchad et au Niger avec pour objectif, l'évaluation du rôle des femmes dans la prise de décision politique et les processus de paix en vue de promouvoir leur pleine participation aux efforts de développement.

Cette visite conjointe qui s'inscrit dans la dynamique de celle organisée, il y a un an, au Nigéria et en République Démocratique du Congo, illustre le bien fondé du partenariat stratégique Nations Unies-Union Africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité.

La Côte d'Ivoire reste convaincue de la nécessité d'œuvrer collectivement au renforcement de ce partenariat et se félicite de cette mission conjointe dont les enseignements permettront au Conseil de sécurité et aux Nations Unies d'élaborer des stratégies et des mécanismes susceptibles de tirer le meilleur profit de la participation des femmes aux processus de paix, de sécurité et de développement durable.

Monsieur le Président,

Depuis l'adoption de la Résolution 1325 (2000), des progrès significatifs ont été accomplis en matière de renforcement du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits.

Toutefois, force est de constater que de nombreux obstacles continuent d'entraver la pleine participation des femmes aux processus de paix et de sortie de crise, particulièrement en Afrique. En effet, les nouveaux défis sécuritaires tels que la montée du terrorisme, l'extrémisme violent, la radicalisation et les changements climatiques, ont un impact négatif sur la capacité des femmes à jouer pleinement leur rôle dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Les crises complexes et multidimensionnelles auxquelles sont confrontées les régions du Sahel et du Bassin du Lac Tchad donnent lieu au recours systématique à la violence sexuelle comme tactique de guerre, notamment par le Groupe Boko Haram, et à des activités criminelles et terroristes dans ces régions. Il est fortement regrettable que les groupes terroristes se servent également des femmes comme kamikazes et boucliers humains.

Face à cette situation préoccupante, le Conseil de sécurité a adopté la Résolution 2349 (2017) qui intègre la triple dimension sécuritaire, humanitaire et développement à long terme, s'attaquant ainsi aux causes profondes de la crise que sont, notamment la pauvreté, le sous-développement, les inégalités ou encore la détérioration de l'environnement.

Notre Conseil entend également contribuer à la lutte contre la raréfaction des ressources naturelles, le manque d'emploi et de revenus, de même que les questions de mal gouvernance.

Ma délégation se félicite également du lancement par les Nations Unies depuis le 30 juin 2018, d'un plan d'appui intitulé « Sahel, terre d'opportunités », en vue de promouvoir une paix durable et une croissance inclusive dans la région du Sahel, ainsi que pour autonomiser les femmes et les jeunes.

Monsieur le Président,

La stabilisation des pays de ces régions requiert certes, l'appui humain, technique et financier de la Communauté internationale, mais exige également la totale implication des populations concernées, notamment celle des femmes, qui ne doivent plus être considérées comme des victimes mais des acteurs à part entière des processus d'instauration de la paix ou de redressement post-conflit.

Dans cette perspective, il convient de rappeler la pertinence de la Résolution **1325 (2000)** qui, tout en posant la nécessité des mesures spéciales à prendre pour protéger les femmes contre les violences sexuelles et sexistes, affirme l'importance de leur participation à toutes les étapes du processus de rétablissement de la paix.

Monsieur le Président,

A l'instar du Programme de développement durable à l'horizon 2030, **l'Agenda 2063** considère l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme des objectifs prioritaires. Dès lors, les buts de la mission conjointe s'en trouvent renforcés et appellent, entre autres, à favoriser une approche plus inclusive du rôle des femmes dans les processus de paix.

Comme le précise la Note de cadrage, cette mission conjointe offre l'opportunité d'évaluer les progrès et les opportunités résultant de la mise en œuvre de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS) qui repose, outre l'autonomisation des femmes et des jeunes, sur la coopération transfrontalière, la prévention des conflits et le maintien de la paix, la croissance économique inclusive, ainsi que l'action climatique et l'énergie renouvelable.

Mon pays saisit cette occasion pour saluer le leadership et les efforts de la Vice-secrétaire générale et appuie son action visant à mener à bien cette délicate mission dans un contexte d'instabilité et d'insécurité au Sahel.

Au plan sous-régional, le triptyque femmes, paix et sécurité bénéficie d'une attention particulière du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) qui travaille en étroite collaboration avec la CEDEAO, notamment sur la promotion de la mise en œuvre de la Résolution 1325 (2000) et les Résolutions subséquentes.

A ce titre, nous saluons la tenue les 10 et 11 avril 2018, à Dakar, de la Conférence de haut niveau sur le thème « *Femmes, violence et terrorisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel : Bâtir une réponse régionale et internationale* », organisée par l'UNOWAS, en partenariat avec la CEDEAO, le G5 Sahel, l'Union du Fleuve Mano et les organismes du Système des Nations Unies en charge de la question.

Cette Conférence a offert l'opportunité aux participants de rappeler la nécessité de renforcer la résilience des communautés, spécifiquement des femmes, contre la propagation des idéologies et les réseaux qui font la promotion de l'extrémisme violent et du terrorisme.

Monsieur le Président,

La coordination des efforts entre l'ONU et l'Union Africaine, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, ainsi que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale, est déterminante afin de faire face aux défis dans la région du Bassin du Lac Tchad et du Sahel.

Dans cette perspective, il importe que les pays de la région et la Communauté internationale veillent à la protection des femmes qui demeurent le plus souvent les premières victimes des conflits. Dans cet élan, ils doivent garantir leur participation dans tous les efforts de consolidation de la paix, étant entendu, qu'il est unanimement admis aujourd'hui, que la participation des femmes aux processus de paix permet d'en garantir la pérennité et l'inclusivité.

A cet égard, mon pays voudrait saisir cette opportunité pour saluer la création en juin 2017, du Réseau des Femmes Leaders Africaines. L'appel à l'action de cette structure vise à accroître la contribution des femmes à la stabilisation sur le continent, dans l'optique de la réalisation de l'Agenda 2063 pour l'Afrique et des Objectifs du Développement Durable à l'horizon 2030.

A cet effet, il convient de rappeler que la Côte d'Ivoire, qui a toujours porté le rôle et l'avenir de la femme au rang de ses priorités, a été le second pays en Afrique à lancer, le 26 janvier 2018, par le truchement de son Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité, le Réseau national des Femmes Leaders Africaines.

Monsieur le Président,

Le rôle des femmes dans les processus de paix mérite d'être encouragé et soutenu, notamment lorsqu'elles sont originaires des pays touchés par les crises ou en voie de stabilisation.

En appui aux Etats, la Communauté internationale doit continuer de promouvoir une meilleure implication des femmes dans la prévention des crises. Elle doit par ailleurs soutenir le leadership des femmes, dans le cadre de la corrélation entre la paix, la sécurité et le développement.

Je vous remercie.